



PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ D'YAMACHICHE
M.R.C. DE MASKINONGÉ

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION FONCIÈRE POUR LES ANNÉES 2022-2023-2024

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

Le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité d'Yamachiche, devant être en vigueur durant les exercices financiers 2022, 2023 et 2024, a été déposé à mon bureau, au 366, rue Sainte-Anne, le 1^{er} novembre 2021, et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures régulières de bureau de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h du lundi au vendredi.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi. Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée avant le 1^{er} mai 2022;
- Être déposée à l'endroit suivant ou être envoyée par courrier recommandé :

M.R.C. de Maskinongé
651, boulevard Saint-Laurent Est
Louiseville (Québec) J5V 1J1

- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le Règlement 238-14 de la M.R.C. de Maskinongé et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

DONNÉ À YAMACHICHE, CE 15^e JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE DE L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN.

Marie-France Boisvert
Directrice générale et secrétaire-trésorière